

REGLEMENT 2010 / REGULATIONS 2010

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le présent règlement a été approuvé par la FFSA, permis d'organiser numéro C44 en date du 30 mars 2010.

1.1. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standards des « circuits asphaltés » ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Toutes les parties participantes (FFSA, ASA, circuits, opérateur et concurrents) s'engagent à appliquer et à respecter les règles régissant ce challenge.

1.2. Calendrier

Le Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

Date	Circuit	Format	Coefficient
19 - 21 mars / March, 19 th - 21 st	Jarama	4 heures / 4 hours	1
2 - 4 juillet / July, 2 nd - 4 th	Lédenon	3 heures / 3 hours	1
3 - 5 septembre / September, 3 rd - 5 th	Paul Ricard HTTT	4 heures / 4 hours	1,5
24 - 26 septembre / September, 24 - 26 th	Dijon	3 heures / 3 hours	1
22 - 24 octobre / October, 22 nd - 24 th	Magny-Cours	6 heures / 6 Hours	1,5

Hors Série FFSA :

16 - 18 avril / April, 16 - 18 th	Mugello	6 heures / 6 hours	1,5
28 - 30 mai / May, 28 - 30 th	Motorland Aragon	6 heures / 6 hours	1,5
19 - 21 novembre / November, 19 th - 21 st	Estoril	6 heures / 6 Hours	1,5

La FFSA se réserve le droit de modifier ce calendrier.

The FFSA can modify this calendar.

ARTICLE 3 - CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Licences

Le Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme est ouvert aux pilotes de l'Union Européenne et pays assimilés par la FIA, titulaires d'une licence nationale ou internationale en cours de validité délivrée par leur ASN.

3.3. Inscription à une épreuve du Challenge

Tout concurrent désirant participer à une épreuve du Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme devra envoyer à l'opérateur délégué : V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France - Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

une demande d'inscription selon le modèle établi, au moins 10 jours avant la date de l'épreuve à laquelle il compte participer, accompagné d'un chèque à l'ordre de V de V Sports,

ARTICLE 1 - ORGANISATION

These regulations were approved by the F.F.S.A., organisation licence number C44 dated March, 30th 2010.

1.1. Any point which would not be developed in these regulations refers to the FIA International Sporting Code, to the F.F.S.A. General Prescriptions, to the « asphalt » circuits standard regulations or in the particular regulations of each event.

All participating parties (FFSA, ASA, circuits operator and competitor) commit themselves to apply and respect this Challenge's rules.

1.2. Calendar

The Modern GT/Tourism Endurance Challenge will be held as follows :

ARTICLE 3 - COMPETITORS AND DRIVERS

3.1. Licences

The Modern GT/Tourism Endurance Challenge is open to European Union drivers and equivalent countries by FIA, having a valid national or international licence given by their ASN.

3.3. Entry to one event of the Challenge

Any competitor wishing to enter the Modern GT/Tourism Endurance Challenge, will have to send the delegate operator :

V de V Sports - 11 Chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France - Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr

an entry form, at least 10 days before the date of the first event he wished to enter, with a cheque payable to V de V Sports,



www.vdev.fr

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME

V de V



www.ffsa.org

représentant l'inscription à une épreuve du Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme. Le prix sera défini dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les dates limites d'engagement pourront être prorogées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives.

3.4. Inscription à la saison Endurance Moderne GT/Tourisme

3.4.1 Tout concurrent désirant participer à la saison du Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme devra envoyer à l'opérateur délégué : V de V Sports.

une demande d'inscription accompagnée d'un chèque de 18 000 € représentant l'engagement à toutes les épreuves du calendrier, dont une course de 3 heures offerte (Article 1.2).

V de V Sports prendra en compte les engagements des concurrents dans la limite des places disponibles.

3.4.2 Il ne sera effectué aucun remboursement en cas de non-participation d'un concurrent à une ou plusieurs épreuves.

3.4.3 Un concurrent inscrit à la saison Endurance Moderne GT/Tourisme ne pouvant participer à une ou plusieurs épreuves devra envoyer à V de V Sports une lettre de non-participation, avant la date de clôture des engagements.

3.6. Equipages

Chaque équipage pourra être composé de deux pilotes pour une course jusqu'à 5 heures et de deux ou trois pilotes pour une course de 5 à 12 heures.

being the entry to one event of the the Modern GT/Tourism Endurance Challenge. The amount is defined in the particular regulations of each event.

The entry limit dates may be extended under exceptional circumstances up until opening of the administrative checks.

3.4. Entry to Modern GT/Tourism Endurance season

3.4.1. Any competitor wishing to participate to the whole season in Modern GT/Tourism Endurance Challenge, will have to send the delegate operator : V de V Sports.

an entry form with a cheque of 18 000 €, being the entry for all the races of the calendar of which one 3-hour race is offered (Article 1.2).

V de V Sports will take into account the entries of the competitors subject to availability

3.4.2. In case of non-participation of one competitor to one or several races, no refund will be consented.

3.4.3. A competitor entered to Modern GT/Tourism Endurance Challenge who cannot participate to one or several events, will have to send V de V Sports a non participation letter, before the entry closing date.

3.6. Teams

Each team may be composed of two drivers for a race of up to 5 hours and two or three drivers for a race of 5 to 12 hours.

ARTICLE 4 - VEHICULES ET EQUIPEMENTS

4.1. Véhicules admis

4.1.2. Le Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme est ouvert aux catégories suivantes, sur invitation, après acceptation du dossier :

Groupe GRAND TOURISME : 4 Classes

- GTV 1 : - Voitures ne correspondant pas à leurs groupes et classes par rapport à leurs homologations spécifiques. Elles devront être conformes à l'article 253 de l'annexe J 2010 pour les éléments de sécurité.

- Voitures homologuées en GT1 FIA, en conformité à l'article 257 de l'Annexe J de leur période d'homologation.

- Voitures homologuées en GT2 FIA, en conformité à l'article 257 de l'Annexe J de leur période d'homologation.

GTV 2 : - Voitures homologuées en GT3 FIA et ASN conformes à leur règlement spécifique à l'exception de voitures admises sous conditions (voir annexe 2 au règlement « Groupe-Classes »).

- GTV 3 : Voitures Grand Tourisme issues de Coupe de Marque ou Challenge conformes à leur règlement spécifique.

ARTICLE 4 - VEHICLES AND EQUIPEMENTS

4.1. Admitted cars

4.1.2. The Modern GT/Tourism Endurance Challenge is open to the following groups, with files:

GRAND TOURING Group: 4 class

- GTV 1 : - Cars which don't fulfill with their Group and Class regarding their specific homologations. They must be compliant with article 253 of annex J 2010 relating to safety systems.

- Cars approved for the FIA GT1 category, compliant with article 257 of Annex J for their approval period.

- Cars approved for the FIA GT2 category, compliant with article 257 of Annex J for their approval period.

GTV 2 : - Cars approved for FIA GT3 and ASN compliant with their specific regulations excepted the cars admitted under conditions (see appendix 2 to the regulations "Groups and Classes".

- GTV 3 : Grand Touring cars from the Coupe de Marque or Challenge in compliance with their specific regulations.

01/03/2010

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME V de V 2010



La Passion dans la Compétition



V de V SPORTS - 11 chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr - www.vdev.fr

www.teamfj.com

2/14



CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME



www.vdev.fr

V de V

www.ffsa.org

- **GTV 4 :** - Voitures issues des groupes GT4 possédant un châssis monocoque en acier ou approuvées par la FFSA, GT de série conformes à ces règlements.

- Voitures Grand Tourisme de plus de cinq ans issues de Coupe de Marque ou Challenge conformes à leur règlement spécifique.

Les classes de chaque voiture du groupe Grand Tourisme seront référencées dans le tableau annexe 1 au règlement, établi par l'opérateur qui seul fera foi.

Groupe TOURISME : 3 Classes

- **S1 :** Mégane Trophy, Touring Cup 400cv, etc... : Silhouette conformes au règlement technique Silhouette du GT FFSA 2006.

- **S2 :** Silhouette conformes au règlement technique Silhouette 2005.

- **Gr. N - Superproduction :** Honda Intégra, BMW M3 etc..., **Gr. A - Super Tourisme :** Clio RS 3, Clio Cup, BMW M3 etc..., **F2000 :** Voitures conformes au règlement technique F2000.

En ce qui concerne l'essence et les pneumatiques, l'ensemble de ces voitures devra être conforme au règlement du « Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme 2010 »

Pour toutes les catégories, l'opérateur se réserve le droit d'ajuster les performances d'une voiture en modifiant les brides et/ou le poids.

L'opérateur se réserve le droit de changer la classe d'une voiture selon ses performances.

Si une voiture n'est pas conforme à sa classe d'origine, elle passe dans la classe supérieure, sauf pour la classe GTV 1.

(Ex : une Porsche 997 Cup non conforme à la classe GTV 3 sera classée en GTV 2).

Les voitures de la catégorie GTV 1 sont supérieures à celle de la catégorie GTV 2 au niveau puissance et performance.

4.2. Carburants - Pneumatiques - Equipements

4.2.1. Carburant

4.2.1.1. Réservoirs

Type de réservoirs acceptés : soit le réservoir d'origine, soit un réservoir homologué FIA (Annexe J - paragraphe 14) .

Capacité **du réservoir** de carburant : GT/Tourisme : 100 litres maximum.

Afin de pouvoir participer aux essais qualificatifs, les concurrents devront prendre au minimum 20 litres de carburant aux pompes TEAM FJ, ceci pour chaque épreuve.

4.2.1.2. Ravitaillement

- La présence d'essence dans les stands, à partir du début des essais qualificatifs, est formellement interdite pour des raisons évidentes de sécurité. Durant les essais privés, le ravitaillement s'effectuera obligatoirement en utilisant un Racecan et l'essence devra être stockée en dehors des stands.

- **GTV 4 :** Cars from the standard GT4 only with steel bodyshell or approved by FFSA, GT groups in compliance with these regulations.

- Grand Touring cars over five years from the Coupe de Marque or Challenge in compliance with their specific regulations.

Grand Touring group classes are referred to in the regulations appended table, set by the operator.

Group TOURING CARS : 3 class

- **S1 :** Mégane Trophy, Touring Cup 400cv, etc... : Silhouette cars following the GT FFSA 2006 technical regulations.

- **S2 :** Silhouette cars following the Silhouette 2005 technical regulations.

- **Gr. N - Superproduction :** Honda Intégra, BMW M3 etc..., **Gr. A - Super Tourisme :** Clio RS 3, Clio Cup, BMW M3 etc..., **F2000 :** Cars standard to the F2000 technical regulations.

With regard to fuel and tyres, all of these cars must be in compliance with the « Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme 2009 » regulations.

For all categories, the operator can adjust a car performance by changing rein and/or weight.

The operator reserves the right to change the class of a car depending on its performance.

If a car does not follow its original class, it rises to the superior class, except for GT V1 class.

(le : a Porsche 997 Cup not following GT V3 class will be ranked in GT V2).

GTV 1 cars are superior to those in GTV 2 category as for the horse power and performance.

4.2. Fuel - Tyres - Equipments

4.2.1. Fuel

4.2.1.1. Fuel tank

Type of fuel tanks accepted : whether the original fuel tank, whether a fuel tank approved by the FIA (Appendix J - paragraph 14).

Fuel tank capacity : GT/Tourism: 100 liters maximum.

In order to participate to the qualifying session the entrants have to get at least 20 litres to the Team FJ's fuel pumps, and that before each event.

4.2.1.2. Refuelling

- The presence of fuel in the stands, as from the start of the qualifying rounds, is strictly forbidden for obvious reasons of safety. During the private practices, refuelling must be with a Racecan and the fuel must be stored away from the stands.

01/03/2010



La Passion dans la Compétition



V de V SPORTS - 11 chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr - www.vdev.fr

www.teamfj.com

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME V de V 2010

3/14



www.vdev.fr

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME

V de V



www.ffsa.org

- Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement dans un espace réservé à partir du début des essais qualificatifs.
- Chaque remplissage des voitures ne devra pas dépasser 98 litres maximum, *indiqués sur le compteur de la pompe essence.*
- Il sera prévu un commissaire à chacun des postes pour veiller au bon fonctionnement du ravitaillement. Un mécanicien minimum, deux maximum par voiture procéderont au ravitaillement. *En cas de non respect de cette règle, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire.* Ces personnes seront équipées de cagoule, gants ininflammables conformes aux normes FIA et combinaison normes FIA 86 et de lunettes de protection, le port et l'utilisation des radios ainsi que les téléphones portables sont interdits dans la zone de ravitaillement. En cas de non respect de ces règles, le Directeur de Course pourra également infliger un Drive Through.
- Les concurrents devront obligatoirement se servir du carburant fourni par le prestataire choisi par l'opérateur qui leur facturera l'essence servie.
- Aucun additif n'est autorisé.
- L'entrée dans la station de ravitaillement se fera principalement en passant par la voie des stands.
- La reprise de la piste s'effectuera obligatoirement à la sortie des postes de ravitaillement.
- En cas de panne, dans la zone de ravitaillement, la voiture sera sortie et poussée jusqu'à son stand.
- Type de carburant : Super Sans Plomb 98 minimum conforme à l'Article 252-9 Annexe J.
- Garantie de dépense : chaque concurrent devra adresser au prestataire choisi par l'opérateur, par voiture inscrite, une provision pour frais d'essence, dont le montant sera défini dans le règlement particulier de chaque épreuve.
- *Refuelling must be carried out in a specially set aside area as from the start of the qualifying rounds.*
- *Each fuel fill must not exceed a maximum of 98 litres, point out on the fuel pump.*
- There shall be a marshall at each stand to monitor proper application of the refuelling rules. A minimum of one mechanic, a maximum of two per car, shall carry out refuelling. *In case of breaking this rule the Race Director could inflict as many drive-through penalties as there were people in excess.* These persons shall wear fireproof balaclavas and gloves in compliance with FIA standards and FIA 86 standard protective overalls, and protective goggles, it is forbidden to hold and use walky-talkies & mobile phones in the refuelling area. In case of non-compliance with these rules, the Race Director *could as well inflict a drive-through penalty.*
- The competitors must use the fuel supplied by the supplier chosen by the operator who shall invoice them for the fuel provided.
- No additive is authorised.
- Entry to the refuelling station shall be mainly through the pit lane.
- *To go back to the track, you must go by the exit of the fuel station.*
- *In case of breakdown in the refuelling area, the car will be pushed until its pit box.*
- *Fuel type : Unleaded 98 minimum in accordance to article 252-9, appendix J.*
- Fuel costs deposit: each competitor must submit to the fuel supplier chosen by the operator, a deposit by cheque for fuel, for each car entered, as defined in the particular regulations of each event.

4.2.2. Pneumatiques

Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits.

Les bouchons de valve sont obligatoires.

Pour toutes les voitures participant au challenge endurance moderne GT/ Tourisme les pneus MICHELIN, slick et pluie uniquement, sont obligatoires et seront à commander à la société Auvergne Pneumatique Racing - 3, rue du Pavin - Parc logistique- 63360 GERZAT. Tel : 04 73 24 24 24 - Fax : 04 73 25 57 70.

Email : c.sanvoisin@auvergnepneumatiques.com.

Les pneus intermédiaire et slicks retaillés sont interdits.

Chaque voiture devra obligatoirement utiliser la dimension et le type référencés dans le tableau annexe au règlement. Tout concurrent s'engageant avec une voiture non référencée dans le tableau devra s'adresser à l'opérateur.

4.2.2. Tyres

Heating covers or any other system to heaten up tyres are forbidden.

Valve caps are compulsory.

For all cars taking part in the GT/Touring Modern Endurance Challenge, MICHELIN tyres, slick and wet only, are compulsory and are to order to the company Auvergne Pneumatique Racing - 3 rue du Pavin - Parc logistique- 63360 GERZAT. Tel : 00 33 4 73 24 24 24 - Fax : 00 33 4 73 25 57 70.

Email : c.sanvoisin@auvergnepneumatiques.com.

Re-cut intermediate and slick tyres are forbidden.

Each car must use the dimension and type set out in the regulations annex table. All competitors entering with a car not referenced in the table must contact the operator.

01/03/2010



La Passion dans la Compétition



V de V SPORTS - 11 chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr - www.vdev.fr

www.teamfj.com

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME V de V 2010

4/14

Un marquage spécifique identifiera ces pneus. Aucun autre type de la marque et aucune autre marque ne seront tolérés, que ce soit aux essais et en course. La dureté des gommages sera identique pour tout le monde.

Pour toutes les voitures participant au challenge endurance Moderne GT/Tourisme, le nombre de pneus est limité à :

- Pour les essais qualificatifs et la course de 3 à 4 heures : 3 trains de pneus maximum.
- Pour les essais qualificatifs et la course de 6 heures : 4 trains de pneus maximum.

Chacun de ces pneus devra être marqué avant la 1^{ère} séance d'essais qualificatifs, le concurrent devra remplir la fiche distribuée *par le commissaire technique lors des vérifications techniques et la donner au commissaire technique lors du briefing pilotes.*

4.2.3. Equipements

4.2.3.1. Echappement

Niveau sonore pour les circuits en 2010 :

- *En statique : La mesure sera faite conformément à la réglementation technique FFSA 2010 « méthode de mesure du bruit » valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB à 75% du régime maxi.*

- *En dynamique : La valeur maximale autorisée est de 100 dB avec une tolérance de 5dB selon la procédure suivante :*

La mesure de bruit sera faite avec un sonomètre en position courbe A et temps de réponse rapide tel que décrit dans la publication 179 (1065) « sonomètre de précision » de la commission électronique inter (CAI) sur les caractéristiques des appareils de mesure de bruit.

La mesure sera prise en bord de piste en un point défini par le Commissaire Technique et validé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Position du sonomètre :

Axe de mesure : Perpendiculaire à la piste

Hauteur : 1,30 m par rapport au sol

Sanctions :

Pour toutes valeurs relevées au dessus de 105 dB :

Pour chaque Db au dessus de 105 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer un recul de 2 places sur le classement des essais qualificatifs ou de la course.

Si la valeur mesurée est supérieure à 110 dB, le Collège des Commissaires Sportifs pourra prononcer l'arrêt de la voiture et l'annulation des temps des essais ou l'exclusion de l'épreuve.

Des contrôles auront lieu lors des vérifications préliminaires, pendant les essais et les courses. Un contrôle préventif sera à la disposition des concurrents avant les essais qualificatifs.

The tyres shall be identified by a special marking. No other type from the brand or any other brand shall be tolerated, whether for practice or for the races. Tyre hardness shall be identical for everyone.

For all cars taking part in the GT/Touring Modern Endurance Challenge, the number of tyres is limited to:

- *For the qualifying rounds and races of 3 to 4 hours: a maximum of 3 sets of tyres.*
- *For qualifying rounds and races of 6 hours: a maximum of 4 sets of tyres.*

Each of the tyres shall be marked before the first qualifying round session, the competitor must fill in the form distributed by the technical scrutineer during the scrutineering and give it to the technical scrutineer at the driver briefing.

4.2.3. Equipments

4.2.3.1. Exhaust

Noise level on Circuits for 2010 :

- *Statically: the measurement must be carried out in accordance to FFSA 2010 Technical Regulations. Maximum level is 100 dB with a tolerance of 5 dB at 75% of the maximal engine speed*

- *Dynamically : the maximum value is 100 dB with a tolerance fo 5 dB measured as follows :*

The noise measurement will be carried out with the sound tester on position A and fast answer as described in the issue 179 (1065) _precision sound tester_ of the Commission électronique inter (CAI) about the sound measurement devices characteristics.

The measure will be taken on the track side in a point fixed by the scrutineer and approved by the Stewards of the Meeting.

Position of the sound tester:

At right angle with the track axis

Height: 1,70 m within the ground

Penalties:

For all the values recorded over 105 dB :

For each dB over 105 dB the Stewards of the Meeting could inflict move backward 2 places on the final classification of the qualifying session or the race.

If the recorded value exceeds 110 dB the Stewards of the meeting could decide to stop the car and to cancel all the qualifying laps of the car or to exclude it form the event.

Noise tests could be made during scrutineering, practices, and races. A preventing control will be available for all the entrants before qualifying sessions.

4.2.3.3. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée *lors de chaque épreuve organisée en France* d'un transpondeur de marque *Chronolec*.

Les concurrents sont responsables :

- du bon montage du transpondeur.
- de son bon fonctionnement en permanence.

Pour les épreuves à l'étranger, chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de type AMB TRANS-X 260.

4.2.3.4. Vitres et filets

Vitre : Si les vitres ne sont pas en verre feuilleté, l'utilisation de films anti-déflagrants transparents et incolore sur les vitres latérales et celle du toit est obligatoire. Epaisseur maximum : 100 microns.

Filets : Dans le cas où la voiture n'est pas équipée de vitres latérales avant, l'utilisation de filets fixés sur la structure anti-tonneau est obligatoire. Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes :

Largeur minimum de bande : 19 mm

Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25 mm

Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60 mm

Recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.

4.2.3.5. Télémétrie - Transmission

Le transfert de données par télémétrie est interdit.

La liaison radio est autorisée sur les voitures, chaque concurrent doit indiquer à V de V Sports la fréquence utilisée.

4.2.3.6. Eclairage

- Les phares additionnels sont interdits. Les phares de série doivent conserver leur configuration d'origine. Si les phares d'origine comportent 4 optiques, seuls 2 optiques pourront être allumés en même temps.
- Les clignotants, feux arrières et catadioptres sont obligatoires.
- Chaque voiture devra être équipée de feux de pluie à leds rouge à l'arrière.
- Feux d'identification des voitures par leur stand : un tel feu ne doit en aucun cas être du type clignotant, rotatif ou à éclats, ceci étant strictement réservé aux voitures officielles d'intervention.
- Au moins un essuie-glace en fonctionnement est obligatoire.

4.2.3.8. Spécificités

- En cas de sortie de route ou de panne sur le circuit pendant l'épreuve, les voitures pourront être remorquées jusqu'au stand, *sous contrôle des commissaires*, afin de reprendre la course après réparations et contrôle des commissaires techniques.

4.2.3.3. Transponder

Every car has to be fitted for each even organised in France with a Chronolec transponder.

The competitors are responsible for:

- *the correct fitting of the transponder.*
- *ensuring it is continuously operational.*

For foreign events, each car must be fitted with an AMB TRANS-X 260 transponder.

4.2.3.4. Windows and nets

Windows : *If windows are not composed of foliated glass, you must use transparent and uncolored explosion-proof films on side windows and roof. Maximum thickness : 100 microns.*

Nets : *If the car is not equipped with side windows before, you must use nets that are to be set on the anti-roll over structure. These nets have to be as follows :*

Minimum band width : 19 mm

Minimum opening width size : 25 x 25 mm

Maximum opening width size : 60 x 60 mm Cover the whole window opening up to the steering wheel center.

4.2.3.5. Remote Transmission

A radio link is authorised on the cars, each competitor must inform V de V Sports of the frequency used.

4.2.3.6. Lights

- *Additional headlight is NOT authorised. The series lights must have the original configuration. If the original headlights have 4 headlamp inserts, only 2 headlamp inserts can be switched on at the same time.*
- *Blinkers, back lights and cat's-eyes are compulsory.*
- *Each car must be equipped with red LED rain lights at the rear.*
- *Identification lights of cars by their garage : this light must not flash , not be rotating, because it is strictly kept for the official intervention cars.*
- *At least one windscreen working wiper must work.*

4.2.3.8. Specificities

- *If a car goes out of the track or has broken down on the circuit during the event, the cars can be towed up to the pits, under the control of the marshals, so that to race again after repairing and technical scrutineers control.*



www.vdev.fr

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME

V de V



www.ffsa.org

- En cas de panne ou de problème dans la voie des stands, demandant une marche arrière, le pilote devra arrêter son moteur et pourra être alors poussé devant son box par ses mécaniciens. Toute marche arrière au moteur sur la voie des stands ou prise de celle-ci à l'envers pourra entraîner l'exclusion.
- En cas de panne sur la piste, les réparations doivent être effectuées par le pilote seul avec les outils transportés dans la voiture.
- L'opérateur est seul compétent quant à l'affectation des stands et des emplacements dans les parcs concurrents.
- Aucun pilote ne devra dépasser une durée maximale de conduite de 2 heures et 10 min par relais.
- Pendant la course et entre chaque relais, un pilote devra observer un temps minimum de repos de 45 minutes pour une course jusqu'à 5 heures, et de 1 heure pour les courses de 5 à 12 heures.
- *Dans le cas d'un équipage composé d'un pilote « professionnel » et d'un ou deux pilotes « Gentlemen driver », le pilote « professionnel » devra effectuer un temps de conduite inférieur à la moitié de la durée totale de la course.*
- *Dans le cas d'un équipage composé de deux ou trois pilotes « professionnels », la voiture sera mise hors classement.*
- *Chaque pilote « professionnel » sera identifié par un bracelet de couleur jaune, qui lui sera remis lors du contrôle administratif de chaque épreuve.*
- *Les pilotes « professionnels » seront référencés dans le tableau annexé au règlement et établi par l'opérateur ou pourront être désignés par le concurrent sur le bulletin d'engagement, dans tous les cas ils devront être approuvés par l'opérateur.*
- Les temps d'arrêt au stand pour longue intervention (s'ils sont officialisés), pourront être décomptés pour ledit pilote. En cas d'incertitude, seul le chronométrage officiel de la voiture fera foi.
- Les rideaux de stand devront rester totalement ouverts pendant toute la durée de la course. Le cas contraire signifierait l'abandon officiel des voitures.
- Tout changement de pilote est interdit pendant le ravitaillement.
- Pendant les interventions devant les stands, seuls sont autorisés à intervenir :
 - 2 mécaniciens pour les réparations, l'entretien et le changement de roues.
 - le team manager, soit 3 personnes au total. *Toutes les autres personnes devront se trouver à l'intérieur du stand. En cas d'infraction, le Directeur de Course pourra infliger un Drive Through par personne supplémentaire.*
- *In case of breakdown or problem in the pit lane, requiring moving backwards, the driver will have to stop his engine and can be pushed to his garage by his mechanics. All engine reverse or driving on reverse in the pit lane could lead to exclusion.*
- *In case of breakdown on the track, the driver only can repair with tools carried in the car.*
- *Only the organizer can assign a pit garage and location in the competitors places.*
- *No driver will be allowed to drive more than 2 hours and 10 minutes per stint.*
- *During the race and between driver changes, the driver must have a minimum rest time of 45 minutes for a race of up to 5 hours, and of 1 hour for races of 5 to 12 hours.*
- *In the case of a crew made of a professional driver and of one or two "gentlemen" drivers, the professional driver driving time could not exceed half of the total length of the race.*
- *In the case of a crew made of two or three professional drivers the car will not appear in, the classification.*
- *Each professional driver will wear a yellow wrist band supplied at initial checking. The professional driver will be enlisted in a list annexed to these regulations and established by the operator or designed by the entrant on the entry form with the approval of the operator.*
- *The pit stop's length for a long intervention (if it is official), could be deducted for the aforesaid driver. It is not absolutely certain, only the time keeping of the car will be taken.*
- *The garage shutters must be open during the whole race. In the other case, it would mean the official abandon of the race.*
- *It is forbidden to change driver during the refuelling.*
- *During the interventions in front of the pit garage, are authorized to intervene only :*
 - 2 mechanics for the repairing, maintaining and changing wheels.
 - the team manager, that is to say 3 persons on the whole. *All the other people have to stay inside the pit box. In case of breaking this rule he Race Director could inflict as many drive-through penalties as there were people in excess.*

01/03/2010

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME V de V 2010



La Passion dans la Compétition



- Le pilote descendant de la voiture peut aider son coéquipier à se sangler et à s'installer dans la voiture.
- Le nombre de mécaniciens intervenant sur la voiture n'est pas limité lorsque la voiture est à l'intérieur du stand.
- Zone de panneautage : 2 personnes maximum par voiture.

En cas de non-respect de ces règles, la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion.

4.4. Numéros de course

4.4.1. La F.F.S.A. attribuera, à chaque voiture, un numéro de course valable pour l'année en cours. Les numéros fournis par V de V Sports incluront la publicité obligatoire, les numéros de course devront être conformes à la réglementation FFSA (*article 4.3.1 du Règlement Standard des Circuits*).

4.4.2. En cas d'épreuve de nuit, le numéro côté gauche de la voiture devra obligatoirement être réfléchissant, afin d'être lu pendant la nuit grâce à des spots installés devant le chronométrage.

- *The driver getting out of the car can help his codriver to fasten and settle into the car.*
- *Mechanics working on the car are not numbered when the car is inside the pit garage.*
- *Timesign area : 2 persons maximum per car. If these rules are broken, the punishment could go till the exclusion.*

4.4. Race numbers

4.4.1. *The F.F.S.A. will give each driver a race number, available all year long. Numbers used by V de V Sports include the mandatory advertising. The race numbers shall be in compliance with the FFSA regulations (article 4.3.1 from the Règlement Standard des Circuits).*

4.4.2. *In case of night event, the numbers on each have to be reflecting, in order to be read at night thanks to lights in front of time-keeping.*

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.1. Publicité obligatoire

Les voitures participant au Challenge Endurance Moderne GT/Tourisme devront obligatoirement être identifiées conformément au plan d'identification défini par la F.F.S.A. et V de V Sports. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des voitures définie par la F.F.S.A. et V de V Sports ne pourra être modifiée par les pilotes.

Est interdite, sur les voitures et les combinaisons, toute publicité de manufacturier en concurrence avec celui des Challenges Endurance Moderne V de V.

ARTICLE 5 - ADVERTISEMENT

5.1. Compulsory Advertisement

Cars participating to the Modern GT/Tourism Endurance Challenge will have to be identified as defined by the identification plan decided by the F.F.S.A. and V de V Sports. Drivers can stick other advertisements.

In no case the identification of the cars decided by the F.F.S.A. and V de V Sports can be modified.

Any advertising in competition with one among the V de V Modern Endurance Challenges sponsors is forbidden.

ARTICLE 6- SITES ET INFRASTRUCTURES

6.3. Zone des stands

Sauf disposition particulière annoncée lors du briefing, la vitesse sur la voie des stands est limitée à 60 km/h sous peine de pénalité.

6.3.7. Tout usage irrégulier de la zone des stands : accès, vitesse, circulation, arrêt, sortie, etc. fera l'objet de pénalités qui pourront être comprises entre une amende de 110 euros et l'exclusion. Les décisions seront prises par le Collège des Commissaires Sportifs sur rapport du Directeur de Course.

6.4. Aire de signalisation

Deux personnes au maximum par véhicule en piste, dûment identifiables par un laissez-passer spécifique à la discipline, sont admises en bord de piste. Un emplacement leur sera désigné pendant les essais et la course auxquels participe leur pilote.

ARTICLE 6 - SITES AND INFRASTRUCTURES

6.3. Zone des stands

Unless specific statement announced during the briefing, the speed on the pit-lane is limited at 60 km/h, subjected to penalty in case of breaking of.

6.3.7. Any non-regulatory use of the pit lane area: access, speed, pedestrians, stopping, exiting, etc. shall be subject to penalties which may incur a fine of 110 euros and even exclusion.

The decisions shall be taken by the Track Officials Committee based on the report from the Race Director.

6.4. Trackside support

A maximum of two persons per vehicle on the track, duly identifiable by a special pass for this purpose, are authorised at the trackside. A location shall be allocated to them for during practice and the races in which their driver is taking part.



www.vdev.fr

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME

V de V



www.ffsa.org

Ils ne pourront ni atteindre ni quitter cet emplacement durant les essais et les courses et devront le quitter dès l'injonction qui leur sera donnée à la fin des essais et de la course.

Ces emplacements ne sont prévus que pour permettre aux aides de donner aux pilotes les indications qu'ils jugent utiles sans toutefois utiliser des emblèmes ou drapeaux semblables à ceux utilisés par l'organisation.

Pénalisations :

- Présence de toute autre personne : Drive-Through du véhicule concerné, sur décision du Directeur de Course.
- En cas de récidive : rapport au Collège.

They may not go to or leave this location during the practices and the races and must leave it as soon as they are instructed to do so at the end of the practices and the race.

These locations are provided solely to enable the support team to provide drivers with the information they consider necessary but they must not use emblems or flags similar to those used by the organisers.

Penalties:

- Presence of any other person: Drive-Through for the vehicle concerned, as decided by the Race Director.
- In case of repetition: report to the Track Officials Committee.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Essais

7.1.1. Essais libres

Des séances d'essais privés pourront être proposées par l'organisateur au plus tôt le Jeudi matin précédant la date de la séance d'essais qualificatifs.

7.1.2. Essais qualificatifs

Une séance de 45 minutes à 90 minutes, selon la longueur de la course. Le classement de la séance d'essais déterminera la grille de départ de la course.

En cas d'épreuve de nuit, une séance d'essais libres chronométrée nocturne de 1 heure sera organisée ; chaque pilote devra y participer.

7.2. Briefing

Se référer au Règlement Standard des Circuits Asphaltes.

7.3. Course

7.3.1. Longueur : suivant le calendrier défini à l'article 1.2.

7.3.2. Départ

7.3.3. Procédures de départ

La procédure de départ lancé devra être utilisée.

La grille de départ sera affichée 1 heure après les essais officiels.

La grille de départ sera de la forme 2 x 2 en ligne dans l'ordre des meilleurs temps réalisés aux cours des essais qualificatifs (pôle défini dans le règlement particulier de chaque épreuve).

Si deux ou plusieurs voitures ont réalisé le même temps, la priorité sera donnée à celui qui l'a réalisé le premier.

DEPART :

- H-45mn Mise en épis des véhicules devant les stands
- H-30mn Ouverture de la voie des stands - Klaxon long
- H-15mn Fermeture de la voie des stands - Klaxon long Pendant cette période, les voitures feront un ou plusieurs tours du circuit en passant par la voie des stands pour la mise en grille.

ARTICLE 7 - COURSE OF THE EVENT

7.1. Practices

7.1.1. Free practices

Private sessions can be proposed by the organizer by Thursday morning before the qualifying sessions.

7.1.2. Qualifying practices

One 45 to 90-minute session, depending on the race length. The qualifying session classification will determine the starting grid of the race.

In case of night event, one compulsory qualifying night session will be organised ; each driver will have to participate.

7.2. Briefing

Refer to Asphalt Circuits Standard Regulations.

7.3. Race

7.3.1. Length

Race length following the calendar in article 1.2.

7.3.2. Start

7.3.3. Starting procedure

Rolling start procedure used.

The starting grid will be stuck up 1 hour after the official practices.

The starting grid will be lined 2 x 2 in best times order, realised during qualifying session - pole position defined in the particular regulations of each event.

If two or several cars have the same time, priority will be given to the one that realised it first.

DEPART :

- H-45mn Cars are lined up in front of the pit garages.
- H-30mn Pit lane opens - Long horn.
- H-15mn Pit lane closes - long horn - Meanwhile, all cars run on the circuit one or several laps through the pit lane to line up.

01/03/2010



La Passion dans la Compétition



V de V SPORTS - 11 chemin du Bois Badeau - 91220 BRETIGNY SUR ORGE - France

Tel : 00 33 (0)1 69 88 05 24 - Fax : 00 33 (0)1 60 84 26 57 - E-Mail : info@vdev.fr - www.vdev.fr

www.teamfj.com

CHALLENGE ENDURANCE MODERNE GT/TOURISME V de V 2010

9/14

H-5mn Départ du tour de lancement derrière pace-car (drapeau vert)

H Départ lancé si feu vert allumé. Si clignotant jaune avec feu rouge, un tour de formation en plus, sous direction de la voiture pôle position. Si une voiture est en difficulté, et ne peut pas partir à H-5 ou H-15, elle sera poussée vers les stands, d'où elle prendra le départ après la dernière voiture, au feu vert.

Toute voiture se trouvant dans les stands au moment du départ ne partira qu'après avoir reçu l'autorisation donnée par le feu vert à la sortie de la voie des stands.

7.3.2.1.1. Les changements de roues ne pourront pas être autorisés sur la grille de départ.

7.3.2.3. Si une ou plusieurs voitures doivent être retirées de la grille, les intervalles ne seront pas comblés.

7.3.4. Cas des suppléants

1. Un abandon est officiellement validé quand le team manager de l'écurie vient l'indiquer à la direction de course.

2. Si une écurie a plusieurs voitures, les pilotes d'un véhicule du team ayant abandonné deviennent automatiquement suppléants sur les autres voitures du même team dès l'officialisation de l'abandon, dans la limite du nombre maximum de pilotes autorisés par voiture (article 3.6).

7.3.5. Arrivée

Le drapeau à damiers sera présenté sur la première voiture de tête franchissant la ligne à la fin de la course.

H-5mn Formation lap begins behind the pace-car (green flag)

H Rolling start if green lights on. If flashing yellow lights with red lights, one more formation lap, under the leadership of the pole position car. If a car has problems, and can not start at H-5 or H-15, it will be pushed towards the pits, from where it will start after the last car, on green lights.

Any car in the pit lane when start is given will start once authorized by lights at the exit of the pit lane are green.

7.3.2.1.1. Changing wheels are not authorized on the starting grid.

7.3.2.3. If one or several cars have to be taken away from the grid, intervals are not filled in.

7.3.4. Substitutes

1. Abandon is officially valid when the team manager informs the Race Direction.

2. If a racing team has several cars, the drivers of the vehicle of a team which has abandoned automatically become the spare drivers for the other cars in the same team as from when the abandonment is official, within the limit of the maximum number of drivers authorised per car (article 3.6).

7.3.5. Arrival

The chequered flag will be shown to the leading car crossing the finish line at the end of the race.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

9.1. *Toutes les voitures ayant pris le départ de la course figurent au classement. Ne pourront prétendre aux barèmes des points que les voitures ayant effectué 75% du nombre de tours ou de temps réalisés par le vainqueur (arrondi au tour inférieur).*

Il sera établi un classement au scratch par course.

Il sera également établi un classement à la classe.

9.2. Attribution des points

Pour marquer des points au scratch, une voiture devra avoir parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Pour marquer des points dans sa classe, une voiture devra avoir parcouru minimum 75% (T.MINI) de la distance du 1^{er} de sa classe, cette dernière devant avoir elle-même parcouru 75% de la distance du 1^{er} au scratch.

Dans le cas où une voiture est seule partante dans sa classe, pour marquer des points, elle devra avoir parcouru la distance minimum retenue (T.MINI) dans le cas cité ci-dessus.

ARTICLE 9 - CLASSIFICATION

9.1. *All the cars having taken the start will appear in the classification. Only the cars having covered at least 75% of the number of laps carried out by the winning car (rounded down to the nearest whole number of laps) could claim the points attribution.*

A general classification (scratch) will be made for each race as well as a classification for each class.

9.2 Points awarding.

To score points to the overall classification (scratch), a car must have covered 75% of the distance covered by the winning car.

To score points in its class, a car must have covered 75% of the distance covered by the car finishing 1st of that class, and these class winning car having itself covered 75% of the distance covered by the overall winning car.

In the case where a car is starting alone in its class, to score points it must have covered the minimum distance fixed above (T.MINI).

Classement Classification	Scratch :	Classe / Class	
		mini 4 partants at least 4 starters	moins de 4 partants less than 4 starters
1 ^{er}	20	15	10
2 ^{ème}	15	12	8
3 ^{ème}	12	10	6
4 ^{ème}	10	8	
5 ^{ème}	8	7	
6 ^{ème}	6	6	
7 ^{ème}	4	4	
8 ^{ème}	3	3	
9 ^{ème}	2	2	
10 ^{ème}	1	1	

Les points obtenus au classement général et au classement par classe sont cumulables.

9.2.2. Sera considéré comme partant tout pilote figurant sur la liste des autorisés à participer à la séance d'essais.

9.5. Classement final

Chaque pilote d'un équipage totalisera les points obtenus au classement de chaque course.

Pour l'établissement du classement final, le nombre de résultats retenus sera établi en application de l'article III paragraphes A « Généralités » des prescriptions générales FFSA.

Overall ranking and class ranking points are drawn concurrently.

9.2.2. Any driver on the drivers authorized to take part to the qualifying practices starting list, is considered as starting.

9.5. Final ranking

Each driver of a team will score points to each race ranking.

For the final ranking, the number of results kept back will be done following article III paragraphs A « Généralités » in FFSA general regulations.

ARTICLE 10 - PRIX

10.1. La remise des prix s'effectuera lors du podium, après l'arrivée de la course.

Il n'y aura pas de podium pour les catégories comportant moins de 4 partants.

Une coupe sera remise au premier équipage totalement féminin.

ARTICLE 10 - PRIZE-GIVING

10.1. The Prize-giving will be held on the podium, after the arrival of the race.

No podium will be held for less than 4 starters categories.

A prize will be given to the first complete feminine team.

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

Ce règlement est publié en Français et en anglais. En cas de doute concernant l'interprétation, seul le texte Français sera considéré comme authentique.

ARTICLE 11 - INTERPRETATION

The rules are published in French & English. If there is any doubt about their interpretation, only the French text will be considered as the official authentic text.